

Le R. P. Le Pailleur, fondateur des Petites Sœurs des Pauvres, vient de se démettre de ses fonctions de supérieur général de cette congrégation ; âgé de soixante-dix-huit ans, le vénérable supérieur annonce sa retraite par une lettre circulaire adressée aux 264 maisons de son Institut, dont il laisse le gouvernement à la Rév. Mère supérieure générale.

Sous la date du 11 juillet, par décision de la Congrégation des Rites, une messe en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes a été concédée, avec office propre, pour les diocèses de la province ecclésiastique d'Auch, et pour les autres diocèses qui en feront ultérieurement la demande.

A Metz, trois prêtres sulpiciens attachés depuis 24 ans au grand séminaire de cette ville, ont pris congé de leurs élèves le jour de la distribution des prix ; ils sont expulsés du pays à titre d'étrangers. Des prêtres du diocèse prennent la direction du séminaire.

* * *

Le 21 juillet dernier a vu s'ouvrir à Londres, dans la salle municipale de Westminster, le congrès universel de la paix, sous la présidence de M. Dudley Field, sénateur des Etats-Unis, et jurisconsulte distingué. Le comité d'organisation a été présidé par M. Hodgson Pratt ; il y avait de nombreux délégués d'Angleterre, de France, des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark et d'autres pays.

Le mardi matin, dit le correspondant de l'*Univers*, on a discuté le sujet de la paix, au point de vue religieux et de la fraternité humaine, selon qu'il le portait le programme. Une douzaine de mémoires avaient été présentés au congrès sur cette question ; les secrétaires en ont donné l'analyse. L'auteur de l'un de ces mémoires citait un canon préparé pour le concile du Vatican, et dont M. Hodgson Pratt a donné lecture au congrès :

“ Si quelqu'un dit que les lois humaines ne tirent pas leur valeur et leur vertu obligatoire de la loi divine, ou qu'il y a deux morales, l'une pour les hommes publics et les gouvernants, l'autre pour les hommes privés et les gouvernés, qu'il soit anathème. ”— Cette lecture fut accueillie par les vifs applaudissements de l'assemblée.

“ La première séance de mercredi a été employée à l'étude du contrôle national sur la déclaration de guerre... Après trois jours de discussion, une motion provoquée par M. l'abbé Defourny a été adoptée. Le congrès recommande “ l'établissement de cours juridiques, pour examiner et juger toutes questions de nature à causer la guerre. Ces cours auront le droit de connaître de toutes les informations que le pouvoir exécutif peut posséder. “ Le jugement de la cour, sa sentence motivée, portant demande de réparation du tort commis, devra être notifié à l'autre partie et au peuple de ce pays, communiqué aussi au peuple du pays où la cour se tient, ainsi qu'aux autres puissances. ”

“ Il y a tout lieu d'espérer que la conférence interparlementaire